

Date de mise en ligne : 02 AVR. 2026

## **COMMUNE DE WEYERSHEIM**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

\*\*\*\*\*

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du 26 février 2026**

Aujourd'hui, dix-sept février deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi vingt-six février deux mil vingt-six à dix-neuf heures avec l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Communications du Maire.
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
5. Compte Financier Unique 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Attribution de subventions aux associations.
8. Fixation du taux des taxes locales.
9. Vote du Budget Primitif 2026.
10. Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder à des virements de crédits.
11. Divers

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

## Procès-verbal de la séance

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique - ALBECKER Bernard - BLANCK Denis - BONICEL Bénédicte - FORR Bernard - FOURNAISE Véronique - GASSERT Cédrine - HILD Aline - JUNG Didier - RICK Stéphane - SORG Fabienne - VATRY Edwige - VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	REGNIER Clarisse a donné procuration à WEEBER Michelle ; KERTZINGER Francis a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier ; MUGLER Christelle a donné procuration à WERNERT Annie ; SORGIUS Christian a donné procuration à FORR Bernard.

Le quorum est atteint.

### Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 19h.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026.**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Jacques KLEINMANN est désigné secrétaire de séance.

#### **3. Communications du Maire.**

**Sylvie ROEHLLY**

22/02/2026 : Petit déjeuner Association Enfants, Espoir du Monde.  
Anniversaire de Madame ZILLIOX Madeleine - 100 ans

23/02/2026 : Rendez-vous avec un administré  
Réunion de pilotage du Relais Petite Enfance / Pôle Santé à Weyersheim  
Commission PLUi à Hoerdt - Validation du pré-PADD (Projet  
d'Aménagement et de Développement Durable)

25/02/2026 : Rendez-vous avec la Banque des territoires  
Assemblée Générale des vétérans de la Clique et des Sapeurs-Pompiers

26/02/2026 : Conseil Municipal

#### **4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.**

**Didier WINTER-KNECHT**

Pas de communications.

**Annie WERNERT**

Pas de communications.

**Jean-Jacques KLEINMANN**

18/02/2026 : Réunion des délégués du Contournement Ouest Strasbourg – Truchtersheim

18/02/2026 : Commission locale eau potable et assainissement du périmètre de la Basse-Zorn – CCBZ

22/02/2026 : Petit déjeuner organisé par l'association Enfants Espoir du Monde

26/02/2026 : Conseil Municipal – Séance budgétaire

**Clarisse REGNIER**

Pas de communications.

**Dominique BLANCK**

Pas de communications.

**Michelle WEEBER**

Pas de communications.

#### **5. Compte Financier Unique 2025.**

Par délibération du 10 juin 2021 le Conseil Municipal a décidé de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 prévoit la généralisation de la mise en œuvre d'un CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Attendu que la panne qui a affecté l'application CDG-D ne permet pas de disposer du CFU définitif. En raison de cette circonstance exceptionnelle, et avec l'accord du Service de Gestion Comptable, la présente délibération est prise sur la base du CFU provisoire.

Considérant que Madame Annie WERNERT, adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance de l'adoption du CFU, elle soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement 2025	2.798.279,19€
Dépenses de fonctionnement 2025	2.438.210,61€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	360.068,58€
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>2.343.820,71€</i>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2025- Résultat à affecter</b>	<b>2.703.889,29€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement 2025	1.113.673,32€
Dépenses d'investissement 2025	2.541.255,19€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement</b>	<b>-1.427.581,87€</b>
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>-858.020,98€</i>
<b>Résultat cumulé en investissement au 31/12/2025</b>	<b>-2.285.602,85€</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>418.286,44€</b>

Elle demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U            les explications de l'Adjointe, Madame Annie WERNERT ;

Après en avoir délibéré ;

Sous la présidence de Madame Annie WERNERT, Madame le Maire ayant quitté la salle,

A P P R O U V E            à l'unanimité, le compte financier unique 2025

#### **6.     Affectation du résultat de l'exercice 2025.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de : 2.703.889,29 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U            les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 2.703.889,29 € est porté au compte 001 en recettes de la section de fonctionnement au budget 2026 à hauteur de 418.286,44€.  
Le solde, soit 2.285.602,85€ est reporté au compte 1068 (recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement en investissement. Le même montant sera inscrit au compte 001 en dépenses.

**7. Attribution de subventions aux associations.**

Le Maire signale à l'assemblée qu'il a été saisi de plusieurs demandes de subventions de fonctionnement, au titre de l'année considérée, présentées par plusieurs sociétés locales, associations et organismes, présentant un caractère d'intérêt général.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 février 2026, il est proposé au conseil municipal de réserver une suite favorable à l'ensemble de ces requêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une aide financière aux associations, organismes et autres, selon l'état annexé à la présente ;

AUTORISE le Maire à inscrire ces montants dans le budget primitif 2026.  
Mesdames Fabienne SORG, Michelle WEEBER, et Messieurs Denis BLANCK, Stéphane RICK n'ayant pas pris part au vote.

**Commune de WEYERSHEIM.**

**Année 2026**

**C/ 6574 Subventions de fonctionnement aux associations & personnes de droit privé :**

ALEF (périscolaire P'tits Loups )	127 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 140,00 €
Amicale des vétérans de la clique et des sapeurs-pompiers	600,00 €
Association de Tir St Sébastien	800,00 €
Ass. S'Klenderfel	100,00 €
A.S.A. (Basket)	500,00 €
Centre socio-culturel de Hoerdt	1 300,00 €
Chorale Ste Cécile	155,00 €
Collège BG de Hoerdt	390,00 €
Cyclisme artistique	1 500,00 €
Ecurie de la Basse-Zorn	500,00 €
Ecole Elémentaire (classes de découverte)	1 200,00 €
Ecole est finie (NAP)	7 000,00 €
Groupement d'Actions Sociales (GAS)	805,00 €
Handball Club	823,00 €
Musique Municipale	4 194,00 €
SSW (foot)	2 500,00 €
	<b>151 507,00 €</b>

## 8. Fixation du taux des taxes locales.

Par délibération du 20 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 19,50 %

TFPNB : 27,46 %

CFE : 15,71 %

TH : 14,82 %

\*Pour mémoire le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) est voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La commission finances, réunie le 10 février 2026 propose d'augmenter les taux des taxes locales de 1% par rapport à 2025. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission et de porter les taux à :

TFPB : 19,70 %

TFPNB : 27,73 %

CFE : 15,87 %

TH : 14,97 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U            l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D E C I D E            d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2026 et donc de les porter à :

TFPB : 19,70 %

TFPNB : 27,73 %

CFE : 15,87 %

TH : 14,97 %

## 9. Budget primitif 2026.

Madame le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses et recettes équilibrées à 3.053.616,44 euros

### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes équilibrées à 7.136.406,29 euros

Elle demande au conseil de bien vouloir approuver ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

E N T E N D U            les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E        à l'unanimité, le budget primitif 2026 et ses annexes.

**10. Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits (M57).**

Madame le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 9 décembre 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022, de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

E N T E N D U            les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E        à l'unanimité pour l'exercice 2026, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre;

A U T O R I S E        Madame le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

## 11. Divers

Denis BLANCK : Est-ce que le remplacement des ampoules sodium par du LED a fait diminuer la consommation ?

Sylvie ROEHLLY : Les mesures prises par la municipalité à savoir le remplacement des ampoules sodium par du LED et l'extinction d'une partie des lampadaires la nuit ont réduit notre budget d'éclairage public de 35%, si l'on compare la période 2022-2023 à la période 2024-2025.

Fabienne SORG : Est-ce que l'Hippodrome de Hoerdtd contribue encore au FPIC ?

Sylvie ROEHLLY : confirme qu'une partie du prélèvement sur les paris hippiques est toujours redistribuée aux communes membres de la CCBZ et permet une réduction de la contribution FPIC. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,

Jean-Jacques KLEINMANN

A handwritten signature in purple ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Jacques Kleinmann'.